

# Identifier et manipuler correctement les produits contenant de l'amiante

**suvaPro**

Le travail en sécurité

Suva  
Division sécurité au travail Lucerne  
Case postale, 6002 Lucerne  
Fax 041 419 59 17 (commandes)  
[www.suva.ch](http://www.suva.ch)

## **Identifier et manipuler correctement les produits contenant de l'amiante**

1<sup>re</sup> édition: juin 2004

4<sup>e</sup> édition:

décembre 2007, 22 000 à 37 000 exemplaires

**Référence: 84024.f**

# Utilisations courantes de l'amiante

## Récapitulatif des exemples illustrés

	sans traitement, nettoyage, enlèvement ↓	avec traitement, nettoyage, enlèvement ↓	Page
<b>Amiante fortement aggloméré</b>			
Bacs à fleurs en amiante-ciment			8
Façades, toits en amiante-ciment			9
Plaques de toiture en amiante-ciment			10
Conduites en amiante-ciment			11
<b>Amiante faiblement aggloméré</b>			
Mortier contenant de l'amiante pour l'isolation de conduites			12
Matériaux contenant de l'amiante pour l'isolation des chaudières			13
Revêtements de sol contenant de l'amiante			14
Panneaux agglomérés contenant de l'amiante			15
Panneaux légers contenant de l'amiante			16/17
Revêtements à base d'amiante floqué			18
<b>Amiante pur</b>			
Coussins contenant de l'amiante pour circonscrire les incendies			19
Matériaux isolants sous forme de plaques en amiante			20
Nattes en amiante antifeu			21
<b>Autres formes</b>			
Matériau marqué du signal d'avertissement de la présence d'amiante			22
			
Matériau inconnu	?	?	23

-  **Absence de danger immédiat**  
Libération nulle ou infime de fibres d'amiante
-  **Danger possible**  
Libération élevée possible de fibres d'amiante
-  **Danger important**  
Libération élevée fréquente de fibres d'amiante

# Sommaire

<b>Il en va de votre santé</b>	<b>2</b>
<b>Amiante: l'essentiel en bref</b>	<b>3</b>
Définition de l'amiante	3
Raisons de l'utilisation passée de l'amiante	3
Passage des fibres d'amiante dans le corps humain	4
Maladies causées par l'amiante	5
Mesures nécessaires	6
<b>Identifier et évaluer correctement les produits contenant de l'amiante</b>	<b>7</b>
Trois niveaux de dangerosité et leur signification	7
Utilisations courantes de l'amiante	7
<b>Procédure en cas de présence suspectée d'amiante</b>	<b>24</b>
Enquête	24
Marquage amiante	25
Élimination	25
<b>Adresses importantes</b>	<b>26</b>
Services spécialisés pour les questions sur l'amiante	26
Entreprises spécialisées dans l'assainissement de l'amiante	27
<b>Points à contrôler en matière d'amiante</b>	<b>28</b>

## Il en va de votre santé

Les fibres d'amiante peuvent causer des maladies graves. Il est donc impératif d'éviter d'inhaler des poussières d'amiante.

Bien que l'amiante soit interdit en Suisse depuis 1990, on trouve encore de nombreux produits en contenant.

Cette brochure donne des exemples de produits pouvant contenir de l'amiante, explique comment s'en protéger et quand il faut faire appel à des spécialistes de l'assainissement.

# Amiante: l'essentiel en bref

## Définition de l'amiante

L'amiante est un terme général désignant des roches fibreuses naturelles. Les fibres qu'on en tire sont très résistantes à la chaleur et aux acides et présentent une résistance mécanique élevée.

## Raisons de l'utilisation passée de l'amiante

L'amiante a surtout été utilisé en raison de son excellente capacité à résister au feu et à la chaleur. Il était aussi très facile de le mélanger avec des matériaux composites tels que ciment ou résines.



Panneaux légers contenant de l'amiante

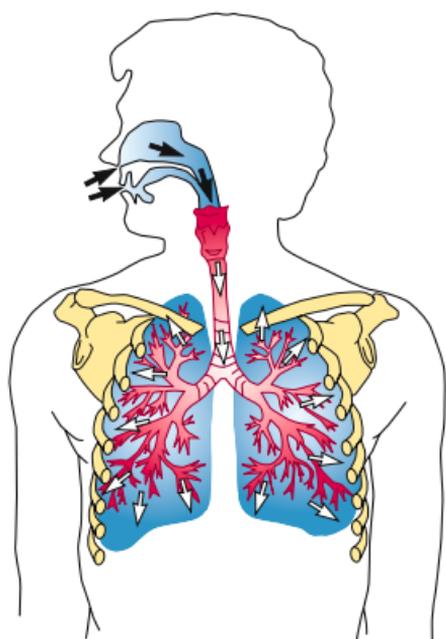
Les principales formes d'utilisation de l'amiante:

- **amiante fortement aggloméré:** produits en amiante-ciment dans la construction de bâtiments et d'ouvrages de génie civil (façades, plaques ondulées, conduites) ainsi que divers objets moulés tels que bacs à fleurs, garnitures de freins et d'embrayage (mélange amiante-résines), joints d'étanchéité (mélange amiante-caoutchouc);
- **amiante faiblement aggloméré:** matériau pour l'isolation thermique et la protection incendie (p. ex. revêtements d'amiante floqué, panneaux légers contenant de l'amiante), protection de revêtements de sol);
- **amiante pur:** cordes, textiles, matériaux de remplissage.

## **Passage des fibres d'amiante dans le corps humain**

Les fibres d'amiante ont la propriété de se diviser dans le sens de la longueur. Les fibrilles ainsi formées peuvent avoir un diamètre mille fois inférieur à celui d'un cheveu humain, ce qui leur permet d'arriver jusqu'aux alvéoles pulmonaires lors de leur inhalation.

Les fibres inhalées peuvent rester des décennies dans les poumons voire gagner le péritoine et la plèvre.



Passage dans le corps via les voies respiratoires

## Maladies causées par l'amiante

L'amiante peut causer deux maladies: l'asbestose et le cancer des poumons. L'asbestose ou pneumoconiose d'asbeste est une maladie évolutive des poumons pouvant entraîner des insuffisances respiratoires.

Le cancer du poumon ou carcinome bronchique se développe après l'apparition d'une tumeur maligne dans la plèvre et parfois le péritoine. Fumer augmente fortement les risques d'apparition d'un cancer du poumon.

**→ En principe, il faut éviter d'inhaler des fibres d'amiante.**

## Mesures nécessaires

Les travaux avec des produits à base d'amiante faiblement aggloméré sont très dangereux. En effet, ces produits peuvent facilement libérer des fibres, d'où une concentration importante de fibres dans l'air. Les travaux libérant une quantité importante de fibres d'amiante nocives ne doivent donc être exécutés que par des spécialistes.

Pour les produits à base d'amiante fortement aggloméré, le risque de libération d'un grand nombre de fibres n'existe vraiment que lors de transformations mécaniques (fraisage, perçage, broyage, découpage, etc.). En principe, il faut éviter d'effectuer de tels travaux ou sinon, prendre les mesures de protection décrites dans les brochures Suva.



Assainissement

# Identifier et évaluer correctement les produits contenant de l'amiante

## Trois niveaux de dangerosité et leur signification

La probabilité d'un risque lié aux fibres d'amiante peut s'évaluer au moyen de trois niveaux de dangerosité. Ces niveaux se fondent sur l'expérience et de nombreuses mesures.

### → Absence de danger immédiat

Libération nulle ou infime de fibres d'amiante

### → Danger possible

Libération élevée possible de fibres d'amiante

### → Danger important

Libération élevée fréquente de fibres d'amiante

En général, le risque de libération de fibres dans l'air est plus élevé avec des produits à base d'amiante faiblement aggloméré qu'avec des produits à base d'amiante fortement aggloméré. Ce risque varie aussi selon le type et l'utilisation des matériaux.

## Utilisations courantes de l'amiante

Ci-après divers exemples tirés de la vie courante avec indication de la dangerosité des produits et du comportement à adopter.



## Bacs à fleurs en amiante-ciment

→ Produit non endommagé:  
absence de danger immédiat.

→ Produit endommagé ou subissant des transformations mécaniques (perçage, ponçage, etc.): libération de fibres d'amiante nocives.



Eviter toute détérioration et toute transformation mécanique du produit.



## **Façades, toits en amiante-ciment**

garages à vélos, façades de bâtiments, etc.

→ Produit non endommagé:  
absence de danger immédiat.

→ Produit subissant des transformations  
mécaniques (perçage, ponçage, etc.),  
nettoyé à haute pression ou endommagé:  
libération de fibres d'amiante nocives.



Eviter toute détérioration du produit.  
Prendre les mesures de protection  
requis figurant dans la brochure Suva  
66104.f «Démontage et nettoyage des  
plaques en fibrociment».



## **Plaques de toiture en amiante-ciment**

plaques de toiture ou de façades, etc.

→ Produit non endommagé: absence de danger immédiat.

→ Produit subissant des transformations mécaniques (perçage, fraisage, etc.), nettoyé à haute pression ou endommagé: libération de fibres d'amiante nocives.



Eviter toute détérioration du produit.  
Prendre les mesures de protection requises figurant dans la brochure Suva 66104.f «Démontage et nettoyage des plaques en fibrociment».



## **Conduites en amiante-ciment**

les conduites sont souvent recouvertes de peinture ou de bitume

→ Produit non endommagé: absence de danger immédiat.

→ Produit endommagé ou subissant des transformations mécaniques (découpage avec une ponceuse, p. ex.): libération de fibres d'amiante nocives.



Eviter toute détérioration du produit.  
Prendre les mesures de protection requises figurant dans la brochure Suva 66104.f «Démontage et nettoyage des plaques en fibrociment».



## **Mortier contenant de l'amiante pour l'isolation de conduites**

le mortier est souvent enveloppé dans une toile de jute (contenant en général un peu d'amiante)

→ Produit endommagé (par l'usure, p. ex.): libération possible localement de fibres d'amiante.

→ Produit endommagé ou subissant des transformations: libération possible d'une quantité assez importante de fibres d'amiante nocives.



En informer ses supérieurs et définir la procédure ultérieure à suivre. Enlèvement uniquement par des entreprises spécialisées dans l'assainissement (voir informations complémentaires page 24 et suivantes).



## **Matériaux contenant de l'amiante pour l'isolation des chaudières**

les matériaux contenant de l'amiante pour l'isolation des chaudières sont souvent recouverts, par exemple, par des tôles métalliques

→ Produit non endommagé: danger faible d'une libération de fibres d'amiante.

→ Libération possible d'une quantité assez élevée de fibres d'amiante nocives même lors de travaux brefs ou peu importants.



En informer ses supérieurs et définir la procédure ultérieure à suivre. Enlèvement uniquement par des entreprises spécialisées dans l'assainissement (voir informations complémentaires page 24 et suivantes).



## **Revêtements de sol contenant de l'amiante**

revêtements de sol en matières synthétiques (PVC, vinyle, etc.) utilisés autrefois surtout dans les trains, plaques dures de 25 x 25 cm

→ Produit non endommagé: absence de danger immédiat.

→ Produit endommagé ou subissant des travaux d'assainissement: libération possible d'une grande quantité de fibres d'amiante nocives.



Enlèvement de revêtements uniquement par des entreprises spécialisées dans l'assainissement selon la brochure Suva 66070.f «Elimination des revêtements de sols et de parois à base d'amiante» (voir informations complémentaires page 24 et suivantes).



## **Panneaux agglomérés contenant de l'amiante**

utilisations diverses comme panneaux pour les faux plafonds (contenant en général un peu d'amiante)

→ Produit non endommagé: absence de danger immédiat.

→ Produit endommagé: libération possible de fibres d'amiante nocives.



Eviter toute détérioration du produit.



## **Panneaux légers contenant de l'amiante**

revêtements de protection incendie p. ex. pour les radiateurs

→ Des fibres d'amiante nocives peuvent être libérées même sans transformations mécaniques.

→ Libération possible d'une quantité assez élevée de fibres d'amiante nocives même lors de travaux brefs ou peu importants.



En informer ses supérieurs et définir la procédure ultérieure à suivre. Enlèvement uniquement par des entreprises spécialisées dans l'assainissement (voir informations complémentaires page 24 et suivantes).



## **Panneaux légers contenant de l'amiante**

panneaux légers servant de revêtement de protection incendie dans les armoires électriques, les garnitures de portes (voir illustration)

→ Des fibres d'amiante nocives peuvent être libérées même sans transformations mécaniques.

→ Libération possible d'une quantité assez élevée de fibres d'amiante nocives même lors de travaux brefs ou peu importants.



En informer ses supérieurs et définir la procédure ultérieure à suivre. Enlèvement uniquement par des entreprises spécialisées dans l'assainissement (voir informations complémentaires page 24 et suivantes).



## **Revêtements à base d'amiante floqué**

revêtements de protection incendie pour poutrelles d'acier, isolations de plafonds, etc.

→ Produit non endommagé: risque faible d'une libération de fibres d'amiante.

→ Libération possible d'une quantité assez élevée de fibres d'amiante nocives même lors de travaux brefs ou peu importants.



En informer ses supérieurs et définir la procédure ultérieure à suivre. Enlèvement uniquement par des entreprises spécialisées dans l'assainissement (voir informations complémentaires page 24 et suivantes).



## **Coussins contenant de l'amiante pour circonscrire les incendies**

coussins contenant de l'amiante placés par exemple dans les traversées murales de chemins de câbles (matériaux et garniture le plus souvent en amiante pur)

→ La circulation de l'air, en l'absence de toute action extérieure, suffit pour libérer des fibres d'amiante nocives.

→ Libération possible d'une quantité assez élevée de fibres d'amiante nocives même lors de travaux brefs ou peu importants.



En informer ses supérieurs et définir la procédure ultérieure à suivre. Enlèvement uniquement par des entreprises spécialisées dans l'assainissement (voir informations complémentaires page 24 et suivantes).



## **Matériaux isolants sous forme de plaques en amiante**

utilisation par exemple comme isolant thermique pour les chambres de combustion et les fours (le plus souvent contenant de l'amiante pur avec un enrobage en d'autres matériaux)

→ Produit non endommagé: danger faible d'une libération de fibres d'amiante.

→ Libération possible d'une quantité assez importante de fibres d'amiante nocives lors de l'enlèvement ou de la détérioration du matériau.



En informer ses supérieurs et définir la procédure ultérieure à suivre. Enlèvement uniquement par des entreprises spécialisées dans l'assainissement (voir informations complémentaires page 24 et suivantes).



### **Nattes en amiante antifeu**

elles se composent presque totalement d'amiante pur

→ Des nattes endommagées contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante nocives.

→ Libération possible d'une quantité assez importante de fibres d'amiante nocives lors de l'enlèvement ou de la détérioration du matériau.



En informer ses supérieurs et définir la procédure ultérieure à suivre. Enlèvement uniquement par des entreprises spécialisées dans l'assainissement (voir informations complémentaires page 24 et suivantes).



## Matériau marqué du signal d'avertissement de la présence d'amiante

→ Matériau non endommagé: en général absence de risque immédiat.

→ Matériau endommagé ou subissant des transformations: libération de fibres d'amiante nocives dans des quantités variant selon les matériaux (voir exemples de la brochure).



Selon les produits, il convient de prendre les mesures requises voire de faire appel à des entreprises spécialisées.



## **Matériau inconnu**



Les exemples de la présente brochure illustrent des utilisations courantes de l'amiante. Il existe bien d'autres produits pouvant contenir de l'amiante.

Il faut procéder à une analyse minutieuse (analyse d'échantillons, voir aussi «Procédure en cas de présence suspectée d'amiante» page 24 et suivantes) en cas de doute.

D'autres utilisations de l'amiante sont recensées par exemple par la Suva à l'adresse [www.suva.ch/amiante](http://www.suva.ch/amiante).

# Procédure en cas de présence suspectée d'amiante

## Enquête

En cas de doute sur la présence d'amiante dans un produit et l'exposition à des risques lors de travaux ou d'utilisation prévus de ce produit, il est recommandé de procéder à son analyse.

La Suva propose une liste recensant les laboratoires effectuant des analyses de l'amiante à l'adresse [www.suva.ch/amiante](http://www.suva.ch/amiante). Il ne faut pas oublier que le prélèvement d'échantillons peut libérer des fibres d'amiante nocives. Il convient donc de se renseigner auprès de laboratoires spécialisés pour connaître la procédure correcte à suivre (forme des échantillons, emballage, mesures de protection requises).

Lorsqu'un produit est identifié comme contenant de l'amiante et qu'une libération élevée de fibres n'est pas à exclure, même en l'absence de transformations ultérieures, il est impératif de déterminer s'il faut enlever l'amiante présent. C'est notamment le cas des produits à base d'amiante faiblement aggloméré ou pur. Il est parfois nécessaire d'effectuer des mesures de l'air pour définir le niveau d'exposition à des fibres d'amiante. A ce sujet, il est conseillé de se renseigner auprès des laboratoires compétents.

## Marquage amiante

En la présence avérée d'un produit contenant de l'amiante sous une forme ne présentant pas un risque immédiat (et donc ne demandant pas son élimination immédiate), il faut apposer sur ledit produit le marquage adéquat. Le signal d'avertissement doit être bien visible et rester en place jusqu'à l'enlèvement du matériau.



## Elimination

Les produits contenant de l'amiante doivent être éliminés conformément à la réglementation cantonale.

## Adresses importantes

### Services spécialisés pour les questions sur l'amiante

Suva

Secteur génie civil et bâtiment  
téléphone 021 310 80 41

Secteur chimie  
téléphone 021 310 80 41

Division médecine du travail  
téléphone 021 310 80 75

[amiante@suva.ch](mailto:amiante@suva.ch)

[www.suva.ch/amiante](http://www.suva.ch/amiante)

OFSP

Office fédéral de la santé publique

Division des produits chimiques  
téléphone 031 322 96 40

[bag-chem@bag.admin.ch](mailto:bag-chem@bag.admin.ch)

[www.asbestinfo.ch](http://www.asbestinfo.ch)

## **Entreprises spécialisées dans l'enlèvement de l'amiante**

La Suva propose une liste recensant les adresses d'entreprises et de la documentation sous [www.suva.ch/amiante](http://www.suva.ch/amiante):

- Entreprises spécialisées dans l'élimination d'amiante floqué et autres matériaux à base d'amiante faiblement aggloméré
- Spécialistes et entreprises s'occupant de l'élimination des revêtements de sols et de parois à base d'amiante
- Entreprises et organismes spécialisés qui proposent des analyses d'échantillons de matériau, des mesures de l'air ainsi que des services de conseil et de planification

## Points à contrôler en matière d'amiante

En cas de doute, lors de travaux de réparation ou de transformation, quant à la présence d'amiante dans le bâtiment concerné, il faut tenir compte des points suivants:

- rares sont encore les bâtiments et les installations construits après 1990 qui contiennent de l'amiante;
- les matériaux à base d'amiante faiblement aggloméré ont surtout servi à la protection antifeu, l'isolation thermique (froid, chaud) et phonique, comme revêtements de sol et pour circonscrire les incendies;
- en cas de doute, procéder à des analyses des matériaux;

- avant de commencer des travaux, il convient de déterminer si une grande quantité de fibres d'amiante nocives pourrait être libérée lors de transformations mécaniques ou d'assainissement;
- si ce cas de figure n'est pas à exclure, les travaux doivent être effectués par une entreprise spécialisée dans l'assainissement;
- il faut toujours prendre les mesures de protection nécessaires, même pour des travaux libérant peu de fibres d'amiante, car il est impératif d'éviter toute inhalation de poussière d'amiante;
- les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés conformément aux prescriptions.

Référence: 84024.f